



UNION FEDERALE DES RETRAITES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS - Tél : 01.44.83.65.55
Fax : 01.42.46.97.80 - E-mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

RÉSOLUTION RETRAITÉS

DES RETRAITÉS QUI REFUSENT LE STATUQUO ET QUI TRACENT LES PERSPECTIVES D'AVENIR

L'Assemblée Générale de l'UFR-FO réunie les 15 et 16 mars à ARRAS déplore que pour les salariés, les chômeurs et les retraités le niveau de vie se soit encore dégradé.

L'Assemblée Générale :

- ◆ Apporte son soutien à la CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIÈRE et à l'ensemble de ses structures qui agissent pour défendre, préserver et améliorer les droits et garanties des salariés actifs, retraités et chômeurs arrachés par la négociation et la lutte ;
- ◆ Rappelle que l'UFR-FO est partie intégrante de la FGF-FO qui s'inscrit dans le cadre de la défense du statut général de la fonction publique dont le code des pensions civiles et militaires est l'un des piliers.

LES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS FO SONT SOLIDAIRES DE TOUS LES RETRAITÉS FO

L'Assemblée Générale de l'UFR-FO soutient l'Union Confédérale des Retraités Force Ouvrière (UCR-FO) et notamment les décisions prises par son comité exécutif réuni à TOULOUSE les 26 et 27 octobre 2016 qui dénonce :

- ◆ Le blocage du niveau des retraites et des pensions imposé aux 15 millions de retraités et à leurs ayants-droits pour la troisième année consécutive ;
- ◆ Le silence méprisant des pouvoirs publics et du gouvernement vis-à-vis des revendications et mobilisations des retraités et des salariés. Ce gel n'est ni plus ni moins qu'une désindexation des retraites et des pensions qui provoque en réalité une baisse du pouvoir d'achat pour les retraités du fait de l'augmentation des prix et du coût de la vie en général sans parler de la fiscalité qu'elle soit locale ou nationale. Pour mettre un coup d'arrêt à cette dégradation du pouvoir d'achat des retraités, FO revendique en particulier :

- ◆ Le retour à l'indexation annuelle au 1er janvier des pensions et des retraites des régimes de base et complémentaires, des pensions de reversions, sur l'évolution des salaires ;
- ◆ Un revenu minimum de retraite pour tous, qui ne puisse être inférieur au smic ;
- ◆ Le maintien et l'amélioration des droits aux pensions de reversions, la suppression des conditions de ressources dans le régime général et l'amélioration des taux de réversion ;
- ◆ Le rétablissement de la demi-part supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves n'ayant pas élevé seul(e)s leurs enfants ;
- ◆ La suppression de la fiscalisation des majorations de pensions accordées aux retraités qui ont élevé trois enfants et plus ;
- ◆ La suppression de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) de 0,3 % acquittée depuis le 1^{er} avril 2013 par tous les retraités imposables pour financer le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie qui de plus, a été détournée de son objet depuis l'origine ;
- ◆ L'individualisation et la rehausse du plafond de l'abattement fiscal de 10 % permettant de l'amener à un niveau comparable au plafond de la déduction de 10 % sur les salaires.

FORCE OUVRIÈRE EXIGE

- ◆ Le retrait des différentes mesures fiscales qui ont rendu imposables plus d'un million de retraités ;
- ◆ Une véritable réforme fiscale basée sur un impôt progressif sur les revenus.

POUR AUTANT L'UFR-FO N'EST PAS L'UCR-FO : ELLE VISE A RASSEMBLER LES PENSIONNÉS DE L'ÉTAT POUR DÉFENDRE LEURS SPÉCIFICITÉS

- ◆ L'Assemblée Générale rappelle que les motivations qui ont amené la création de l'UFR sont les mêmes que celles qui ont permis la création de la Fédération Générale des Fonctionnaires.
Rappelons que les fonctionnaires n'ont pas une retraite mais une pension et que celle-ci figure au budget de l'Etat dans la rubrique « Grand livre de la Dette Publique ».
- ◆ L'Assemblée Générale revendique le retour à l'indexation des pensions sur les traitements et la péréquation, et soutient le combat de la FGF-FO pour l'augmentation du point d'indice au moment où les fonctionnaires ont perdu 16 % au minimum de pouvoir d'achat entre 2000 et 2016.
- ◆ L'Assemblée Générale souligne une fois de plus qu'elle a pour but de rassembler les pensionnés de l'Etat pour défendre les spécificités qui sont les leurs et que certains veulent considérer comme dépassées, obsolètes.

◆ L'UFR-FO revendique le droit pour tous les pensionnés de l'Outre-Mer à bénéficier d'un niveau de pension en adéquation avec la cherté de vie dans ses territoires, leur garantissant ainsi des conditions de vie décentes.

S'AGISSANT DE L'ACTION SOCIALE

Entre autres :

☞ L'**A.M.D** (l'Aide au Maintien à Domicile), rétablie en 2012 dans des conditions fort différentes, c'est à dire inférieure à celle accordée aux retraités, l'Assemblée Générale en exige l'amélioration pour qu'elle profite au plus grand nombre ;

☞ **Restaurants inter administratifs** : l'Assemblée Générale exige que leur accès soit généralisé - à un tarif préférentiel - sur l'ensemble du territoire français (métropole et outre - mer) à tout pensionné ;

◆ L'Assemblée Générale de l'UFR-FO dénonce l'exclusion des retraités des SRIAS ;

◆ L'Assemblée Générale de l'UFR-FO réclame l'attribution automatique de l'honorariat à tous les fonctionnaires à leur départ à la retraite.

Loin de réclamer une décoration, l'Assemblée Générale de l'UFR-FO affirme que l'honorariat prévu par le statut général - mais réservé à certaines catégories - est une reconnaissance du statut du retraité qui reste fonctionnaire même à la retraite. C'est un principe que nous considérons intangible.

LES MILITANTS DE L'UFR-FO AU SERVICE DES ADHÉRENTS

◆ L'Assemblée Générale de l'UFR-FO s'inscrit dans les principes édictés par son règlement intérieur et rappelle son attachement à l'adhésion des fonctionnaires par le biais de leur syndicat national. L'UFR-FO revendique d'être pleinement reconnu par les autres instances de retraités FO ;

◆ L'Assemblée Générale de l'UFR-FO approuve la décision du bureau national de mise en place d'un réseau de correspondants départementaux concrétisée pour la première fois le 3 mai 2016 en présence du Secrétaire Général de la Confédération Force Ouvrière.

Ce réseau départemental est plus particulièrement chargé :

☞ De transmettre aux adhérents les informations, les revendications et les actions qui émanent de Force Ouvrière ;

☞ D'aider les retraités à résoudre leurs problèmes particuliers ;

☞ De rompre la solitude de ceux que la vie n'a pas épargné ;

C'est pourquoi l'Assemblée Générale se félicite de la présence de l'UFR-FO dans la quasi-totalité des départements métropolitains et dans tous les départements et territoires d'outre-mer.

- ◆ L'Assemblée Générale affirme que tous ses correspondants locaux sont à différents titres membres des Unions Départementales de Retraités (secrétaire départemental, membre du bureau départemental, membre de la commission exécutive départementale).
- ◆ L'Assemblée Générale de l'UFR-FO demande à la Confédération Force Ouvrière, à la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière et ses sections départementales, aux Fédérations et Syndicats nationaux des fonctionnaires d'Etat, de soutenir l'UFR-FO dans sa vie militante.

L'Assemblée Générale de l'UFR-FO appelle tous ses adhérents à soutenir les actions et revendications portées par FO dans tous les mouvements à venir.

L'UFR-FO DANS LA FGF-FO

L'UFR-FO DANS L'UCR -FO

POUR CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE



Résolution adoptée au congrès - Arras - 16 mars 2017.